sciencespo.aix

Le Directeur

ARRÊTÉ 2021 – 10

Relatif à la délégation de signature du directeur de l'IEP au directeur de l'UMR MESOPOLHIS (UMR 7064)

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissement ;
Vu l'arrêté n° 2021-07 relatif à la nomination de la direction et direction adjointe du Centre Méditerranéen de sociologie, de Sciences Politique et d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064);

Arrête

Article 1

Monsieur le Professeur des Universités Marc BERNARDOT, Directeur de l'UMR MESOPOLHIS, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, tous les bons de commande relatifs aux dépenses de l'UMR MESOPOLHIS engagées sur les CR n°302 et n°306 du budget de l'Institut d'Études Politiques pour un montant maximum de 500 euros (cinq cent Euros).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BERNARDOT, Directeur de l'UMR MESOPOLHIS, la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 1 est exercée par Monsieur Mohamed TOZY, Directeur-adjoint de l'UMR MESOPOLHIS.

Article 3

L'arrêté n°2020-24 du 26 juin 2020 est abrogé.

Article 4

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 avril 2021.

Rostane MEHDI
Professeur des Universités
Directeur de l'IEP

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 29.04.2021

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 03/05/2021